



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Economie et finances : administration centrale

Question écrite n° 40212

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le devenir de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Les agents de cette direction ont pris connaissance du « rapport Perben » et du projet de loi du ministre de l'agriculture, relatif à la « salubrité et à la qualité des aliments ». Ces deux projets les conduisent aux plus vives inquiétudes sur l'avenir de la DGCCRF, tant en ce qui concerne la tutelle des contrôles que la structure de cette administration. Les agents sont opposés à la création d'une entité administrative nouvelle, affectée spécialement au contrôle de la qualité et de la sécurité des seuls produits alimentaires sous la direction du ministère de l'agriculture. Ils estiment, à juste titre, qu'un même service ne peut assurer la tutelle et la promotion d'un secteur professionnel en même temps que son contrôle. De plus, les perspectives de démantèlement de leur administration conduiraient à la disparition de tout contrôle cohérent des réglementations relatives à l'information et à la protection des consommateurs, au contrôle de la concurrence et au contrôle des règles de qualité et de sécurité des produits. Il lui demande donc quelles mesures seront prises pour rassurer ces personnels attachés à leur administration et quel est l'avenir de la DGCCRF.

Texte de la réponse

Depuis 1995, le ministère de l'agriculture a vu ses compétences élargies en matière d'alimentation. Il est donc normal que, dans le cadre de la reorganisation de son administration centrale, le ministère tire les conséquences de cette situation nouvelle. Il n'est pas pour autant prévu de créer, comme l'indique l'honorable parlementaire, un nouveau service de la « répression des fraudes », qui ferait double emploi avec celui de l'actuelle direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du ministère de l'économie et des finances. La direction de l'alimentation du ministère de l'agriculture, dans une nouvelle configuration, élaborera les réglementations relatives à la sécurité et à la qualité des produits agricoles et alimentaires ainsi qu'à la défense sanitaire et la protection des animaux et des végétaux. Elle veillera à la mise en œuvre de ces réglementations. Par ailleurs, le conseil des ministères a adopté, le 27 novembre dernier, un projet de loi relatif à la qualité sanitaire des denrées alimentaires, permettant à l'État d'exercer des contrôles sur les lieux de production. Ce texte est actuellement soumis à l'examen du Parlement. Les modalités administratives de ces contrôles seront fixées par décrets en Conseil d'État. Le Gouvernement est effectivement très conscient de la nécessité de maintenir, voire de renforcer l'efficacité, la cohérence et l'indépendance des contrôles exercés sur le terrain. Cette préoccupation sous-tend également toutes les réflexions menées à l'heure actuelle pour reorganiser les services déconcentrés de l'État ; elle impose que soient pris en compte, d'une manière globale, les divers objectifs poursuivis, au premier rang desquels se trouve la santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Forgues Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40212

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3335

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 513